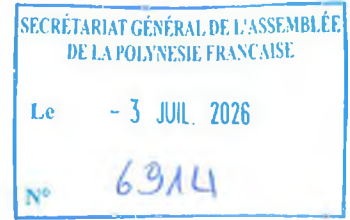


QUESTION ORALE AU GOUVERNEMENT



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



Papeete, le mercredi 3 juillet 2026

N° 40/2026/GTH/REP/JV

La
Représentante

Madame Jeanne VAIANUI

À

Monsieur Oraihoomana TEURURAI
Ministre du foncier et du logement, en charge
de l'aménagement

Objet : Point d'avancement sur l'étude concernant l'estimation des 10 000 logements vacants.

À l'heure où notre Assemblée examine les enveloppes budgétaires destinées à l'exercice à venir, le droit à un logement digne reste l'une des préoccupations majeures des familles de notre Fenua. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : comme le présentait le reportage de la chaîne locale TNTV le 12 décembre 2025, plus de 7 000 demandes de logements sociaux sont insatisfaites en Polynésie française, condamnant trop de nos concitoyens à subir des situations de promiscuité.

Nous saluons l'effort affiché par le Pays dans ses arbitrages budgétaires, qui visent à accélérer la cadence en ciblant la création de près de 500 nouveaux logements sociaux, complétée par la livraison espérée de 500 à 600 fare OPH. Atteindre un objectif d'environ 1 000 logements par an est une ambition louable, partagée sur tous les bancs de cet hémicycle.

En effet, nous le savons, la construction neuve fait face à des réalités matérielles incompressibles : les capacités réelles de production de nos entreprises locales, la disponibilité du foncier, l'envolée du coût des matériaux et le respect non négociable de notre environnement d'où sont extraits les agrégats.

C'est pourquoi le gouvernement a mis en avant une solution complémentaire particulièrement pertinente : celle de remettre dans le circuit immobilier les habitations inoccupées. Selon les estimations initiales présentées par notre Président, près de 10 000 logements seraient actuellement vacants. Face à ce gisement potentiel de logements, l'exécutif s'était engagé, il y a un an, à lancer une étude statistique et de terrain approfondie.

L'objectif de cette étude, essentielle à la construction d'une politique publique efficace, était double : d'une part, affiner ce chiffre de 10 000 logements pour isoler la part des structures malheureusement insalubres et vouées à la destruction ; d'autre part, identifier le parc réhabilitable susceptible d'être rapidement réinjecté sur le marché locatif ou intermédiaire. Le Président avait alors annoncé que cette étude de recensement serait déployée « dans les prochains mois » afin de déterminer si cette stratégie de reconversion avait un réel avenir réglementaire et budgétaire au Fenua.

En amont de la prochaine session budgétaire, la Commission du logement, des affaires foncières et du développement durable que je préside souhaite obtenir un point d'étape précis sur ce dossier structurant.

Mes questions sont les suivantes :

- **Monsieur le Ministre, où en est précisément le déploiement de cette étude de recensement des logements vacants annoncée par votre gouvernement ? Les conclusions ou les données d'étape confirment-elles l'estimation initiale de 10 000 habitations inoccupées ?**
- **Sur ce volume global, quelle proportion de logements est d'ores et déjà identifiée comme définitivement irrécupérable ou vouée à la démolition, et quelle part est jugée techniquement apte à une réhabilitation ?**
- **Quelles mesures incitatives, fiscales ou d'accompagnement à la rénovation prévoyez-vous d'inscrire dans l'agenda législatif pour encourager les propriétaires privés à remettre ces biens sur le marché et offrir ainsi une alternative rapide aux familles en attente d'un toit ?**

Je vous remercie pour votre réponse,

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Jeanne VAIANUI